

FICHE FAMILLE

RESPONSABLES LÉGAUX

<input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> responsable légal 1	
Nom d'usage :	Nom de naissance :
Prénom :	
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Situation familiale : Marié <input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/> Séparé <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/>	
Adresse :	
Tél domicile :	Tél personnel :
Tél professionnel :	E-mail :

<input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> responsable légal 2	
Nom d'usage :	Nom de naissance :
Prénom :	
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Situation familiale : Marié <input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/> Séparé <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/>	
Adresse :	
Tél domicile :	Tél personnel :
Tél professionnel :	E-mail :

ENFANTS DE MOINS DE 21 ANS

(pour les enfants scolarisés, indiquer le nom de l'établissement et le niveau de classe)

NOM	Prénom	Né(e) le	École septembre 2023	Niveau septembre 2023

Les données ci-dessus faisant l'objet d'un traitement automatisé, vous disposez, à tout moment, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression de l'information relative à vos données. Pour l'exercer, contactez la Direction de l'enfance et des écoles par le biais de la messagerie de votre Espace Familles. Ces informations nominatives sont exclusivement à l'usage de la Ville de Bezons et ne peuvent être communiquées à des tiers.

DÉMATÉRIALISATION ET ACCÈS

■ FACTURATION

Les factures liées aux prestations utilisées sont disponibles en format simplifié sur votre Espace Familles. Elles seront envoyées par mail dans un format plus détaillé. Par défaut, l'adresse E-mail utilisée est celle du Responsable légal 1. En cas de souhait d'envoi vers une autre adresse, veuillez nous le préciser :

■ CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

La campagne de renouvellement de quotient familial pour l'année scolaire 2024/2025 se fera de façon dématérialisée. La Ville accédera directement aux données fiscales des familles et au quotient CAF (*délibération DEL_2023-68 du 25 mai 2023*). Dans un souci de simplification des démarches des administrés, il ne sera plus nécessaire, pour la rentrée de septembre 2024, de fournir les justificatifs de revenus ou d'allocations.

L'envoi des factures et le renouvellement du quotient familial se feront, par défaut, par voie dématérialisée, sauf demande contraire écrite du/des responsable(s) du foyer.

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Afin de régler par prélèvement les factures relatives à la restauration et aux temps d'accueil périscolaire et extrascolaire, il vous suffit de transmettre un relevé d'identité bancaire (RIB) au Pôle familles de l'Hôtel de Ville ou de l'envoyer par le biais de la messagerie de votre Espace Familles.

Une autorisation de prélèvement dûment complétée avec vos coordonnées bancaires vous sera ensuite envoyée pour validation et signature. Vous bénéficierez ainsi du prélèvement automatique dès la facture suivante.

RESTAURATION

Dans la perspective de répondre aux besoins particuliers de chaque enfant, nous vous prions de bien vouloir préciser le régime alimentaire que vous souhaiteriez voir apparaître pour votre/vos enfant(s) sur les réservations de la restauration dans votre Espace Familles :

- allergie alimentaire avec mise en place d'un plateau repas (sous condition de la signature d'un PAI par le médecin scolaire)
- allergie alimentaire avec mise en place d'un panier repas fourni par la famille (sous condition de la signature d'un PAI par le médecin scolaire)
- sans porc
- sans viande (perspective de cette alternative quotidienne courant 2024)

Fait à le

Signature :